

FICHE TECHNIQUE

Jachères tournantes

Version de base



Les jachères tournantes sont des surfaces annuelles ou pluri-annuelles intégrées dans la rotation des cultures et composées d'herbacées sauvages indigènes des champs. En Suisse, elles sont considérées comme des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

Les jachères remplissent une multitude de fonctions importantes :

- Habitat pour les animaux (dont les insectes utiles tels que syrphes, carabes, coccinelles ou araignées)
- Embellissement du paysage grâce à la floraison
- Couverture du sol toute l'année, protège contre l'érosion et le lessivage des nutriments
- Influence positive sur la structure et le repos du sol
- Refuge et lieu de reproduction pour les grands animaux comme les lièvres et les oiseaux

Emplacement

L'emplacement d'une jachère tournante doit être choisi avec soin, car les sites inadaptés ne font que causer des problèmes. La règle de base est la suivante : plus le site est pauvre en nutriments, plus la jachère est riche en espèces. Une jachère tournante ne doit être implantée que dans les régions de plaines. Le mélange ne doit pas être utilisé dans les Alpes centrales et méridionales (altération de la flore indigène).

Emplacement approprié

- Sols pauvres en nutriments, pierreux et peu profonds
- Ensoleillé
- Peu de plantes problématiques
- À proximité d'autres SPB (mise en réseau)

Emplacement inapproprié

- Sols humides, compactés, tourbeux ou azotés
- Ombragé
- Surfaces avec des mauvaises herbes problématiques comme le chardon des champs, le rumex, le chiendent, le liseron ou le ray-grass
- Surfaces proches de la forêt (risque d'embroussaillage)
- Prairie artificielle en tant que culture précédente (risque d'envahissement)
- À proximité d'une route (danger pour les animaux)

FICHE TECHNIQUE

Jachères tournantes

Version de base

Préparation du sol	Les pommes de terre ou les céréales sont les plus appropriées comme culture précédente. Une fois qu'un emplacement approprié a été choisi, la surface doit être bien préparée. Dans un premier temps, il convient de détruire l'ancien peuplement végétal. Labourer la surface au plus tard un mois avant le semis (de préférence dès l'automne). Nous recommandons un travail du sol répété comme traitement contre les mauvaises herbes. Pour cela, il convient de herser 2 à 3 fois à intervalles de deux semaines avant le semis, à une profondeur de 5 à 10 cm. Le lit de semences ne doit pas être trop fin afin de prévenir la battance et l'érosion.
Semis	Pour l'ensemencement, il convient d'utiliser des semences d'herbacées et de graminées sauvages indigènes autorisées par l'OFAG pour les surfaces de promotion de la biodiversité. Le semis doit être effectué entre le 1er septembre et le 30 avril, immédiatement après le dernier travail du sol. Un semis de printemps est préférable, car en automne, le risque de repousse de la culture précédente est plus grand pour les fleurs sauvages peu compétitives. Les fleurs sauvages germent à la lumière, c'est pourquoi elles ne doivent être semées qu'en surface. Pas de semis en lignes. Nous recommandons un semis à la main ou au rouleau de semis. Les semences doivent ensuite être roulées avec un rouleau profilé. Après le semis, il faut faire preuve de patience car les espèces semées germent très lentement.
Fertilisation Protection des plantes Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun engrais autorisé • Seul un désherbage mécanique est permis (traitement chimique plante par plante et de foyers de plantes à problème possible) • Coupe autorisée entre le 1^{er} octobre et le 15 mars (la matière fauchée ne doit pas forcément être évacuée) • Le broyage est possible • Arracher les arbustes qui poussent spontanément (laisser quelques individus pour qu'ils servent de lieux de nidification aux oiseaux)
Suppression	<ul style="list-style-type: none"> • Jachère tournante d'un an : remise en culture au plus tôt le 15 février de l'année suivant l'année de subventionnement • Jachère tournante de deux à trois ans : remise en culture au plus tôt le 15 septembre de la deuxième ou troisième année de subventionnement. <p>Pour supprimer une jachère tournante, labourer le sol et le travailler ensuite plusieurs fois en surface. Intégrer si possible les jachères tournantes dans la rotation des cultures et les laisser se déplacer avec les cultures. Après une jachère, les cultures qui conviennent sont des prairies artificielles pluriannuelles, des céréales et du maïs.</p>
Autres	Les surfaces de promotion de la biodiversité ne donnent droit à des subventions que si elles ont été déclarées et enregistrées auprès du service des cultures compétent. Les prescriptions d'utilisation édictées doivent être respectées. La durée d'une jachère tournante est de 1 an minimum et de 3 ans maximum au même endroit. Le canton peut autoriser une prolongation de la durée d'implantation pour les jachères de valeur et sans mauvaises herbes. Sur le même site, une jachère peut être réintroduite au plus tôt au cours de la quatrième période de végétation suivant une jachère (état décembre 2021).

FICHE TECHNIQUE

Jachères tournantes

Version de base

Composition et densité de semis

 3 Semences conventionnelles – autorisées pour les exploitations bio

Nom français	Nom latin	 3 Version de base (g/are)
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> *	0.10
Anthémis des teinturiers	<i>Anthemis tinctoria</i> *	0.20
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i> *	4.00
Caméline cultivée	<i>Camelina sativa</i> *	–
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> *	0.70
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i> *	1.00
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i> *	1.10
Compagnon blanc	<i>Silene pratensis</i> *	0.50
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> *	1.00
Épiaire annuelle	<i>Stachys annua</i> *	0.90
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	2.00
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> *	0.50
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> *	0.20
Molène à fleurs denses	<i>Verbascum densiflorum</i> *	0.20
Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis</i> *	0.30
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> *	6.00
Pavot douteux	<i>Papaver dubium</i> *	–
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i> *	–
Sarrasin commun	<i>Fagopyrum esculentum</i>	74.90
Silène de nuit	<i>Silene noctiflora</i> *	–
Vaccaria d'Espagne	<i>Vaccaria hispanica</i> *	–
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i> *	1.40
*Écotype CH		
	Total graines pures	95.00
	Support de semis	305.00
	Quantité totale de semences (g/are)	400.00

Cette fiche technique donne un aperçu général de l'utilisation de jachères tournantes SCHWEIZER. Toutes les interventions sur des surfaces écologiques doivent être discutées avec le service compétent pour prévenir d'éventuelles infractions. Nous déclinons toute responsabilité pour les explications ci-dessus.